

I-MILO INFORMATIONS AUX JEUNES ET AUX PARTENAIRES

I-MILO est le système d'information sur lequel les professionnels de la Mission Locale enregistrent les informations que vous leur confiez et les activités qu'ils mènent avec vous. Ce logiciel les aide à accompagner notamment le public selon leurs besoins et à établir des statistiques sur les besoins de la jeunesse et sur l'activité des missions locales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, I-MILO a été autorisé par le décret du 26 janvier 2015 après un avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés le 20 novembre 2014. Des systèmes d'information peuvent être connectés à I-MILO dans le respect des conditions définies à l'article 5 de ce décret.

Conformément à ces dispositions et à l'avis de la CNIL, notre Mission Locale vous informe que :

- Les informations recueillies par le personnel ou les partenaires de la Mission Locale sont obligatoires : elles sont indispensables à la mise en œuvre de certains programmes ou dispositifs. En l'absence de certaines informations, le responsable du traitement des données appréciera si notre structure est en capacité de vous permettre l'accès à certains services proposés par notre Mission Locale
- Les données personnelles insérées dans I-MILO sont accessibles au personnel de la Mission Locale, aux organismes partenaires et aux élus des collectivités et uniquement lorsque l'accompagnement le justifie.

Le traitement des données à caractère personnel dans I-MILO est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public dont sont investies les Missions Locales.

Ce logiciel aide les professionnels à vous accompagner selon vos besoins et à établir des analyses sur le parcours des jeunes et sur l'activité de notre Mission Locale.

Les données personnelles dans les dossiers individuels sont conservées jusqu'à la date du vingt-sixième anniversaire (*à l'exception de celles concernant les jeunes inscrits dans un programme en cours à cette date. Dans ce cas, ces données et informations sont accessibles jusqu'à la fin de ce programme*).

Toute personne physique (ou représentant légal de la personne concernée) justifiant de son identité peut solliciter auprès du responsable du traitement des données personnelles l'accès aux informations concernant sa personne et le droit à modification de ces données.

Mme Virginie CORSI Conseillère Référente I MILO
Responsable du Traitement des données dans
La Mission Locale du Bassin Graylois